

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain

N°D-2026-006



DECISION DU MAIRE
ADHESION AUX ASSOCIATIONS / renouvellement CAUE de l'Ain - année 2026

Le Maire de CHATILLON-SUR-CHALARONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 26 mai 2020, autorisant le Maire, au nom de la Commune, à renouveler l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Considérant les actions de conseil, d'expertise et d'accompagnement menées par cet organisme dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

L'adhésion de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne au **CAUE de l'Ain** (01000 BOURG-EN-BRESSE) est renouvelée au titre de l'année 2026.

Le montant total de la cotisation annuelle s'élève à **273,10 €**.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,
Le 9 février 2026

Le Maire,

Patrick MATHIAS



Transmis en Préfecture le :

- 9 FEV. 2026